

# PRÉSENTATION DES 24H VTT DE NORMANDIE 2026 - 9ÈME ÉDITION

Le club de VTT "ROUEN EST V2T" organise les "24 HEURES DE NORMANDIE VTT". C'est une épreuve d'endurance VTT, en relais par équipe de 1 à 6. Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois une boucle sur la commune de Bonsecours (76). Le départ est donné le samedi à 14:00, l'arrivée est fixée au lendemain, le dimanche à 14:00

## LES PARTICIPANTS

L'épreuve est ouverte à tous les vététistes, licenciés ou non, ayant + de 16 ans révolus à date d'épreuve (donc nés avant le 17 mai 2010). Un équipier ne peut s'inscrire aux 24H que dans une seule équipe. Les +16/-18 ans doivent obligatoirement participer en équipe de 4 vététistes minimum, majeurs et/ou mineurs (*exemples : 2 mineurs + 2 majeurs en équipe de 4 = OK // 4 mineurs en équipe de 4 = OK // 1 mineur + 1 majeur en équipe de 2 = KO // 1 mineur en solo = KO*)

## INSCRIPTIONS-MODIFICATIONS-ABANDONS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 15 Décembre à 16H00. Le capitaine complète en ligne un formulaire d'inscription. Pour ce faire, il doit impérativement disposer des informations relatives à ses coéquipiers : NOM, Prénom, date de naissance, email, N° de téléphone, N° ICE, taille de t-shirt

- comme les années précédentes, aucun remboursement d'aucune sorte ne sera effectué, y compris pour raisons médicales ou blessures, même justifiées ou attestées
- si un équipier est forfait, il pourra être remplacé, ceci jusqu'au 8 mai 2026 maximum
- si le remplacement de l'équipier forfait n'est pas possible, l'équipe pourra passer en catégorie inférieure et ce, jusqu'au 16 avril 2026 au plus tard (mais aucun remboursement pour l'équipier forfait)
- dans les 30 jours avant l'épreuve (donc entre le 16 avril 2026 et le 16 mai 2026), plus aucun changement de catégorie ne sera possible (et aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison)
- pour que l'inscription passe au statut « en cours », le paiement de la totalité devra être effectué le jour de l'inscription par CB exclusivement (en cours =

paiement effectué mais pièces à télétransmettre)

- pour que l'inscription passe au statut « validée », les documents demandés (cf. ci-dessous) devront avoir été téléchargés dans le système et validés par l'Orga
- les participants majeurs doivent lire attentivement, compléter, dater et signer le "Questionnaire Santé Majeurs" qui sera en lien sur le site internet des inscriptions ou bien, s'ils ne peuvent pas valider ce "Questionnaire Santé Adultes" (réponse "oui" à au moins l'une des 5 premières questions), fournir un certificat médical de moins de 1 an à date d'épreuve autorisant la pratique du VTT en compétition. Les licenciés [FFC](#) avec mention "Compétition", [UFOLEP](#) section vélo R5 "avec pratique compétitive", [FSGT](#) "avec pratique compétitive", [FFTRI](#) avec mention "Compétition" ou [FFVELO](#) avec mention "Certificat Médical Cyclisme Compétition" peuvent aussi transmettre une copie de leur licence en lieu et place (et seulement ces licences)
- le "Questionnaire Santé Majeurs" est le seul formulaire d'auto-déclaration accepté par l'Organisation
- les participants mineurs +16/-18 doivent obligatoirement fournir un certificat médical de moins de 1 an à date d'épreuve autorisant la pratique du VTT en compétition, le "Questionnaire Santé Majeurs" ne les concerne pas
- une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs +16/-18 ([modèle téléchargeable ici](#) ou sur le site internet des inscriptions)

## PARCOURS ET SÉCURITÉ

Le parcours est entièrement tracé sur la commune de Bonsecours. Le parcours emprunte des chemins forestiers, des chemins de plaine, des routes et des terrains herbacés. Par nature, le VTT est un sport qui nécessite une prudence maximale et une attention de chaque instant, l'Organisation décline toute responsabilité quant à la présence d'obstacles pouvant occasionner une chute ou une blessure aux participants ou accompagnants, ou des dommages matériels (VTT, équipements divers du vélo et du vététiste). Chaque participant s'engage à adapter sa vitesse aux conditions du parcours, vis à vis des autres vététistes et des tiers sur le parcours et ses abords. Chaque participant s'engage à vérifier qu'il est bien couvert par une assurance Responsabilité Civile. Le circuit est ouvert aux reconnaissances le samedi de 10h à 13h. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (port du casque obligatoire) ou à pied. Aucune reconnaissance ne sera

autorisée en dehors de ce créneau. Le circuit ne sera pas éclairé. De ce fait, chaque vététiste devra se munir d'un éclairage permettant la pratique du VTT nocturne dans de bonnes conditions de sécurité. Le parcours reste le même le jour et la nuit mais les organisateurs se réservent le droit de shunter une partie du parcours en fonction des conditions climatiques ou de l'état du parcours ou pour des raisons de sécurité

## FRAIS DE PARTICIPATION

Pour l'épreuve 2026, les frais d'engagement sont fixés à :

- 80 Euros / participant sans l'option tonnelle
- 95 Euros / participant avec l'option tonnelle

Ce prix comprend la "pasta-partie", le petit-déjeuner le dimanche matin, un souvenir de l'épreuve, la plaque de cadre, un ticket de tombola et les sourires des bénévoles et organisateurs ! Une caution de 50 Euros par équipe pour la puce de chronométrage (80 Euros en cas de réservation de tonnelle) sera exigée le jour de l'épreuve (chèque séparé non encaissé). La caution est restituée en fin d'épreuve contre fourniture de la puce et du bracelet et, le cas échéant, des côtés de la tonnelle

## DÉPART-HORAIRES-RELAIS

Un briefing pour tous les capitaines d'équipe aura lieu à 13h00. La mise en grille sera réalisée à 13h45 sur le stade de foot, un coéquipier tenant le VTT du premier partant. Le départ sera donné samedi à 14h00. Le premier relais traversera alors le stade de foot à pied pour récupérer son VTT et partira pour son premier tour. L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée. L'annonce sera faite par micro. La fin du défi est fixée 24 heures précises après l'heure exacte de départ, sous l'autorité du responsable de l'épreuve. Le moment exact de fin de l'épreuve sera communiqué au micro. Au top de fin de l'épreuve, tout départ sur le parcours sera interdit. Tout tour entamé mais non terminé à ce moment-là ne sera pas comptabilisé. Le pointage électronique se fera au niveau du podium et les résultats du décompte des tours seront affichés sur grand écran. Le relais entre

coéquipiers ne peut avoir lieu que dans les stands, devant l'emplacement de l'équipe. Tous les passages de témoin constatés hors zone relais entraîneront une pénalité de 4 tours pour l'équipe concernée. Les relais se font à l'initiative des équipes. Pour d'évidentes raisons de sécurité dans le village, il est formellement interdit d'effectuer des relais lancés (en roulant), de jeter tout contenant de la puce (bidons par exemple) ou encore de pousser le relayant lors de son démarrage. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un seul vététiste sur le circuit

## **LE MATÉRIEL**

Seuls les VTT en bon état de fonctionnement sont admis. Ils ne doivent pas générer de dangers pour son pilote et pour les tiers. Les VTT doivent être équipés, la nuit, d'un éclairage avant et arrière. L'éclairage avant doit fournir un éclairage suffisant pour que son pilote évolue en sécurité. L'éclairage arrière doit être de couleur rouge et doit permettre d'identifier le vététiste sans risque de collision avec les autres coureurs. Le port du casque est obligatoire. Les organisateurs se réservent la possibilité d'interdire le parcours la nuit aux participants qui ne respectent pas ces obligations. Le port de vêtements ou chasubles avec dispositif rétro réfléchissant est vivement conseillé. Les plaques de cadre doivent rester lisibles. Les solos doivent porter à l'arrière de leur VTT la plaque indiquant leur qualité de "solo" fournie par l'organisation. Les autres vététistes doivent adapter leur attitude ou vitesse au regard de cette information

## **VTTAE - TANDEMS - GRAVELS...**

Les VTT à assistance électrique (même légère), les tandems, les Gravel, les VTC etc... sont strictement INTERDITS

## **ACCUEIL DES ÉQUIPES**

L'accueil des vététistes sur le site a lieu dès le vendredi de 17h à 20h ainsi que le samedi matin de 8h00 à 12h00. Chaque capitaine d'équipe se verra remettre pour lui et pour ses coéquipiers :

- une puce électronique de chronométrage + un bracelet contre une caution de 50 Euros à verser par chèque sur place (rendu à la fin de l'épreuve contre la puce)

- plaques de cadre
- tickets pour le repas du soir et le petit déjeuner
- tickets de tombola
- t-shirts "24H VTT DE NORMANDIE"

## **HÉBERGEMENT DES ÉQUIPES**

Les emplacements auront une surface de 48 m<sup>2</sup> environ. Un emplacement pourra regrouper de 1 à 3 équipes (au maximum 6 participants sauf accord des équipes qui souhaiteraient partager un même emplacement). Une tonnelle préinstallée de 3m x 3m est disponible en option pour certains emplacements (choix à faire lors de l'inscription). Les 3 côtés de ces tonnelles sont disponibles à l'accueil et sont à rapporter au même endroit en fin d'épreuve avant le départ des équipes. Il n'est pas fourni de point électrique, de rallonges ou autre, veillez donc à bien charger vos batteries notamment pour l'éclairage des VTT. L'utilisation de groupes électrogènes et de barbecues est formellement interdite dans le village participants. Il est admis 1 véhicule par équipe. Ces véhicules devront être mis en place le samedi avant 12h00 et ne pourront plus être déplacés jusqu'au dimanche 15 heures. Les autres véhicules des équipiers devront être garés sur les parkings aménagés autour du circuit prévus à cet effet, aucun véhicule ne pourra circuler une fois le défi lancé. Les emplacements devront être libérés et nettoyés pour le dimanche à 16 heures. Les équipes s'engagent à conserver leur emplacement en parfait état durant leur séjour

## **DÉROULEMENT DES 24H**

Le défi consiste à réaliser le plus grand nombre de tours en 24 heures. Seuls sont comptabilisés les tours terminés avant 14 heures le dimanche. Chaque équipe effectue ses relais uniquement devant son emplacement. Ils se font par la transmission du bracelet électronique porté à la cheville du vététiste en piste. Tout autre emplacement du bracelet électronique peut ne pas enregistrer un tour et aucune réclamation ne pourra être retenue. La perte de la puce magnétique devra être signalée à l'organisation par le capitaine de l'équipe. Cette perte entraîne à minima la non comptabilisation du tour. Une nouvelle caution de 50 Euros sera exigée pour la remise d'une autre puce (50 Euros étant le prix facturé par la société de chronométrage pour toute absence de puce). Le tour de circuit doit être

effectué en entier par un seul et même équipier, même en cas d'incident (crevaison, bris...). Le nombre de tours effectués entre chaque relais est libre. Seule l'assistance mécanique entre participants est autorisée, et pour ce faire, emprunter le parcours à l'envers à VTT est formellement interdit. L'assistance extérieure (spectateur, mécanicien, etc) est interdite sur le circuit. Il est interdit de permettre à un vététiste non inscrit de participer au sein d'une équipe (même pour un seul tour de circuit) à l'épreuve. Les tours crédités d'un temps incohérent ne seront pas comptabilisés

## **SANCTIONS**

Tout manquement à ce règlement ainsi que tout comportement pouvant entraîner des dommages à autrui ou pouvant fausser le résultat sera pénalisé. Les sanctions pouvant être la suppression de 1 ou plusieurs tours, voire la disqualification du vététiste ou de l'équipe. Chaque participant s'engage à accepter ce règlement et à le respecter

## **SECOURS & BIEN ÊTRE**

Un poste de secours fixe sera mis en place à proximité du village- participants. Ce poste sera tenu par des secouristes agréés. Un pool de kinésithérapeutes sera aussi gracieusement mis à disposition des vététistes pour leur assurer une bonne condition physique au cours des 24 heures

## **UTILISATION DE L'IMAGE**

En acceptant le présent règlement, les participants autorisent les organisateurs et les partenaires des 24 heures VTT Normandie à exploiter les images de l'épreuve sans que ceux-ci puissent s'y opposer au titre du droit à l'image, ni prétendre à une quelconque contrepartie financière

## **UTILISATION DE DRONES**

Rappel des règles: vous ne devez pas survoler les personnes, voler de nuit, voler au-dessus de l'espace public en agglomération, perdre de vue votre aéronef en vol, dépasser la hauteur maximale de vol autorisée sur site (30m / 50m / interdit), voler à proximité des aéroports et aérodromes, survoler les sites sensibles ou

protégés

Vous devez respecter les zones interdites de survol en consultant le site Géoportail de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme>, respecter la vie privée d'autrui, souscrire un contrat d'assurance prenant en compte votre activité, consulter le site de la DGAC pour prendre connaissance de la réglementation en vigueur : <https://www.ecologie.gouv.fr/exploitation-drones-en-categorie-ouverte>, respecter la réglementation en matière d'interdiction de prise de vue aérienne

## **RESPECT DE LA NATURE ET DU SITE**

Tout participant qui sera surpris en train de jeter son bidon, son emballage de barre énergétique ou tout autre détritus sur le parcours ou ses abords sera exclu et son tour annulé. Tous les participants sont également tenus de nettoyer leur emplacement de camping et de déposer leurs déchets triés dans les containers poubelles mis à disposition ou dans les bennes disponibles sur le site. Toutes les équipes s'engagent à cohabiter dans le village participants de manière responsable, à savoir sans nuisance pour l'environnement et sans nuisance sonore. Les équipes disposant de plusieurs véhicules ne pourront en faire entrer qu'une seule dans le village, les autres seront orientées vers le parking principal situé à proximité

## **ASSURANCE**

L'organisateur s'engage à souscrire des polices d'assurances couvrant les risques liés aux points listés ci-dessous suivants :

- responsabilité civile du club organisateur et de tous les membres de l'organisation
- responsabilité civile et risques liés à l'épreuve sportive pour les participants
- risques liés à l'organisation pour les bénévoles
- matériel prêté par des entreprises partenaires (sauf pour les véhicules)

En outre, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de vols ou de dégradations de toute nature, que ce soit dans le village ou en dehors (par exemple sur les différents parkings mis à disposition des vététistes et des visiteurs), d'une chute ou d'un accident, et de leurs conséquences, survenus sur le

circuit ou en dehors, que cela concerne un participant inscrit ou bien une personne accompagnatrice non inscrite officiellement à l'épreuve. Tout participant est vivement invité à vérifier sa couverture assurance « accidents » avant sa participation à l'épreuve. Il reconnaît être informé qu'il peut avoir intérêt à souscrire des garanties complémentaires d'assurance de personnes couvrant notamment les dommages corporels et / ou sa responsabilité civile ainsi que celle des membres de sa famille présents sur le site de l'épreuve pendant l'épreuve

## **REPAS**

Tous les équipiers bénéficient d'un repas complet le samedi soir « pasta-partie » servi entre 19h00 et 22h00 et d'un petit déjeuner le dimanche matin servi entre 7h00 et 9h00. Pour les accompagnants, visiteurs ou vététistes affamés, un restaurant traiteur sera présent H24 (crêpes, saucisses frites etc...) à régler sur place

## **COMMODITÉS**

Les participants et leurs accompagnateurs bénéficient de douches (chaudes la plupart du temps) 24h/24h dans les vestiaires du stade de foot. Des blocs sanitaires sont disponibles à tout moment autour du village participants, dans les vestiaires du stade de foot

## **ENTRETIEN DES VTT**

Des postes de lavage pour les VTT sont mis à disposition pendant l'épreuve. Un ou plusieurs vélocistes partenaires proposeront une assistance mécanique légère sur le lieu de l'épreuve. La main d'œuvre sera offerte (vérifiez bien ce point en fonction des travaux à effectuer) mais toutes les pièces resteront à la charge du vététiste qui en assurera le paiement immédiat au vélociste choisi

## **RÉCLAMATIONS**

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe auprès du responsable de l'épreuve présent sur le stand de Rouen Est V2T. Le capitaine de l'équipe est le seul interlocuteur pour le responsable de l'épreuve. Les réclamations devront être déposées au plus tard 15 minutes après l'affichage des

résultats. Le responsable de l'épreuve et le responsable sécurité sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et aux actes d'insécurité et donc faire modifier le classement en fonction de pénalités attribuées

## **MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve [www.24hvttnormandie.com](http://www.24hvttnormandie.com)

## **ANNULATION DE L'ÉPREUVE**

L'Organisation s'octroie le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (météo par exemple), en cas d'un trop faible nombre de participants ou encore tout autre cas indépendant de sa volonté. Aucun recours ne pourra être exercé. En cas d'annulation de l'épreuve et en fonction des frais déjà engagés, l'Organisation se réserve le droit de ne pas opérer de remboursement aux équipes engagées (les frais d'organisation ne sont couverts par aucune assurance)